

Conseil Municipal du	18 juin 2018	à	18h00
N°ordre	31	Titre	Politique nutritionnelle de la Ville de Poitiers : une démarche volontariste pour orienter les approvisionnements de la collectivité vers des producteurs locaux et certifiés.
N° identifiant	2018-0150		
Rapporteur(s)	Mme Coralie BREUILLE		
Date de la convocation	29/05/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Clotilde BALLON et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Christian PETIT - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCE - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Michèle HENRI - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Christine BURGERES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU Conseillers municipaux	
Absents	3	Mme Manon LABAYE - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants M. Jules AIME Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Patrick CORONAS	Mandataires Mme Nicole BORDES Mme Francette MORCEAU Mme Coralie BREUILLE
Observations	L'ordre de passage des délibérations est : de la 1 à 10, de la 12 à 16, de la 50 à 51, de la 69 à 72, la 76, la 17, de la 19 à 49, la 52, de la 54 à 59, de la 74 à 75, la 77, la 53, de la 60 à 67 et la 73. La 11, 18 et 68 sont retirées. 504 Sortie de Mmes Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT et Patricia PERSICO.		

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Restauration collective

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : « produire et consommer autrement » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, Orienter les approvisionnements alimentaires de la collectivité vers des producteurs locaux et de qualité certifiée.

La Ville de Poitiers a développé depuis de nombreuses années une politique alimentaire responsable conjuguant éducation nutritionnelle et recherche constante de qualité quant aux repas produits. 6500 repas sont fournis quotidiennement dans les restaurants collectifs de la ville : 31 restaurants scolaires, 11 crèches, 2 foyers logements, le portage des repas à domicile, l'Ephad Marguerite Le Tillier – dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS de Poitiers - et les deux restaurants administratifs (Orillard et CTM). Les repas sont produits au sein des deux cuisines centrales que compte le territoire (Andersen et Tony Lainé).

La Ville de Poitiers est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste d'achats de denrées alimentaires locales et biologiques. Depuis 2010, 25 % des denrées alimentaires utilisées pour la production des repas scolaires sont issues de l'agriculture biologique. La part des denrées alimentaires durables dans les achats de la Ville de Poitiers a régulièrement progressé depuis, passant de 29 % en 2016 à 38% en 2017.

Les denrées alimentaires durables offrent des garanties objectives de qualité et comprennent des productions certifiées biologiques ou issues d'exploitation de proximité ainsi que des produits labellisés ou certifiés.

La ville de Poitiers porte une attention particulière à la qualité et à la provenance des denrées alimentaires «viandes françaises (volaille, bœuf, porc...) race à viande, produits locaux, fabrications artisanales, 25 % des denrées issus de l'agriculture biologique». La ville de Poitiers est également très exigeante sur la totalité de la traçabilité des denrées utilisées : composition, provenance, etc.

L'augmentation des produits biologiques dans l'alimentation des nourrissons est une recommandation du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) et une demande croissante des familles.

La Ville de Poitiers souhaite également inscrire son action dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial, porté par Grand Poitiers Communauté urbaine. Ce dernier permettra au territoire de s'appuyer sur l'expertise développée par la Ville de Poitiers ainsi que d'autres communes, notamment en matière d'alimentation durable.

Dans ce contexte, la Ville de Poitiers souhaite conforter son engagement en faveur d'une alimentation durable, concourant à ses objectifs en matière de santé publique, notamment pour les jeunes enfants.

Ainsi, il vous est proposé d'approver, pour l'année 2019, l'objectif d'introduire 50 % de denrées alimentaires durables en restauration scolaire et d'augmenter de 10 à 20 % la part des produits issus de l'agriculture biologique dans l'alimentation des repas servis dans les crèches, en maintenant un service de restauration collective responsable et de qualité optimum.

POUR	45	
CONTRE	0	
Abstention	3	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	2	Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Patricia PERSICO

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	25 juin 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	26 juin 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180618-Imc186185-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	9.1
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de compétences des communes